



République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

Procès-Verbal

Séance du conseil communautaire du 27 janvier 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 28
Titulaires présents : 20
Suppléants : 0
Pouvoirs : 2
Excusés : 8

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept janvier à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 20 janvier dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

II. Vérification du quorum

Le président de séance procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : M. Gilles RIPOCHE, **DOUZAT** : M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND, **GENAC** : M. Franc PINAUD, Mme Marina GRAMMATICO, **MARCILLAC-LANVILLE** :, **MAREUIL** : / **MONS** : / **ROUILLAC** : Mme Dominique MANCIA, Mme Marie-France DUMOUT, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Patrick GODICHAUD, Mme Nicole LANFRANCHI, M. Christian BERTON, M. Jean-Pierre VIDAL, **SAINT-AMANT-DE-NOUERE** : M. Laurent BATY, **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Francis ROY, M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC** : Mme Stéphanie ROTURIER, Jean-Claude GUILLOT, **VAL D'AUGE** : M. Bernard SALAMAND, **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléants en situation délibérante :

Pouvoirs : M. Emmanuel RIPPE à Mme Stéphanie ROTURIER, Mme Elisabeth MASSON à Mme Dominique MANCIA

Excusés : M. François PERROT, M. Éric COUVIDAT, Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE, Mme Claudine RODET, M. Patrick MESNARD, Mme Elisabeth MASSON, M. Emmanuel RIPPE, M. Alexandre GAUVIN

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Stéphanie ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16 décembre 2024 a été transmis par courriel le 23 décembre 2024. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

DATE	NATURE	OBJET	DESCRIPTIF
23/12/2024	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	ETUDE D'IMPLANTATION D'UN COMMERCE SUR LA COMMUNE DE VAUX-ROUILLAC	DEVIS CMA D'UN MONTANT DE 1 600€ HT
10/01/2025	PATRIMOINE	TAILLE DE HAIES MAISON DE SANTE	DEVIS JARDINS DE L'ANGOUMOIS D'UN MONTANT DE 470€ HT
10/01/2025	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATION	DEVIS SIGNALISATION 16 D'UN MONTANT DE 600€ HT
16/01/2025	PATRIMOINE	INSTALLATION BAIE INFORMATIQUE BATIMENTS MODULAIRES MAISON DE SANTE	DEVIS ALGECO D'UN MONTANT DE 1 490€ HT
21/01/2025	PATRIMOINE	ALIMENTATION ELECTRIQUE BATIMENTS MODULAIRES MAISON DE SANTE	DEVIS EIFFAGE D'UN MONTANT DE 2 795,19 € HT

VI. Points à l'ordre du jour

En préambule, le Conseil Communautaire accueille les représentants de l'association La Palène pour la signature de la Convention d'objectifs et de financement pour la période 2025-2027.

1. Bilan 2024 et orientations budgétaires 2025

Le Conseil Communautaire échange, à l'appui du document préparé par les services de la Communauté de Communes, sur les principales orientations et actions à mener lors de l'année 2025. Le document sera mis à disposition du public et transmis aux communes membres.

2. Autorisation pour l'engagement des dépenses en section d'investissement avant le vote des budgets

Budget Principal

Le Conseil Communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits, ici 211 100 €, et selon la répartition par chapitre et par opération, et ce, avant le vote du budget primitif de 2025.

Budget Habitat

Le Conseil Communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits, ici 4 650 €, et selon la répartition par chapitre et par opération, et ce, avant le vote du budget primitif de 2025.

Budget Assainissement

Le Conseil Communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits, ici 265 000 €, et selon la répartition par chapitre et par opération, et ce, avant le vote du budget primitif de 2025.

Budget Eau Potable

Le Conseil Communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits, ici 396 000 €, et selon la répartition par chapitre et par opération, et ce, avant le vote du budget primitif de 2025.

3. Placement financier : ouverture de compte à terme

Le Conseil Communautaire valide l'ouverture d'un Compte à Terme pour une durée de 12 mois, à compter du 6 janvier 2025, au taux en vigueur, pour y déposer le montant de la cession immobilière du Logis de Rancogne, soit 530 000€, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce placement.

4. Avance de subvention aux associations sous convention d'objectifs avant le vote du budget

Les membres du conseil communautaire autorisent le versement à l'ALPR d'une avance sur subvention d'un montant total de 125 000 € (soit 50 % de la subvention 2025) et de l'autoriser à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au Budget Primitif 2025.

De même, le conseil communautaire autorise le versement à la Palène d'une avance sur subventions d'un montant total de 115 000 € (soit 50 % de la subvention 2025) avant le vote du budget primitif 2025.

Enfin, les membres du conseil communautaire autorisent le versement à l'Office de Tourisme d'une avance sur subventions d'un montant total de 70 000 € (soit 50 % de la subvention 2025) avant le vote du budget primitif 2025.

5. Convention de financement journée ALSH

Les membres du conseil communautaire décident de maintenir l'aide aux familles à hauteur de 2,25€ par demi-journée et par enfant et de 4,5 € par jour et par enfant pour l'Accueil de Loisirs, et de 5,5 € par jour et par enfant pour les séjours, versée à l'ALPR.

6. Convention Génération Vélo

Les membres du Conseil Communautaire acceptent que la Communauté de Communes du Rouillacais conventionne avec Génération Vélo et le Département pour l'ensemble du territoire. La Communauté de Communes du Rouillacais fera ainsi l'avance des frais de prestations, et se chargera des demandes de subventions. La part restante sera refacturée par la Communauté de Communes du Rouillacais aux mairies ou SIVOS compétents.

Il est à noter que Monsieur Vidal quitte la réunion à l'issue de ce sujet.

7. Dégrèvement eau potable « hors particuliers » - camping de Bignac

Après avoir exposé les faits, le Conseil Communautaire décide d'élargir exceptionnellement l'application du dispositif de la « Loi Warsmann » au branchement du camping de Bignac pour sa consommation de 2023, et autorise un dégrèvement de 1 153 m³ sur sa consommation de 2023.

8. Paiement majoration contravention

Après avoir entendu les faits, le Conseil Communautaire accepte de prendre en charge l'amende d'un montant de 675 €.

Questions diverses

La situation financière de Charente Numérique est abordée. Le Président rappelle que le Syndicat a fait part des difficultés de trésorerie auxquelles il était confronté à l'ensemble des EPCI de Charente. Le Syndicat sollicite une prise en charge du surcoût du déploiement du réseau fibre optique par les EPCI. L'enveloppe pour le Rouillacais s'élèverait à 15 210,08 €/an sur 20 ans. M. VIGNAUD informe que Thibaut SIMONIN, Président de Charente Numérique, interviendra à l'occasion d'une réunion avec l'exécutif prévue avant le conseil Communautaire du 24 février prochain.

VII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

Prochaine séance du conseil communautaire :

Lundi 24 février 2025 - 18h – Salle Communautaire.

VIII. Questions et informations diverses